



Paris, le 3 juillet 2025

## **Pour le respect des droits de Sonia DAHMANI et de l'ensemble de nos Confrères et Consœurs en Tunisie**

Lundi 30 juin 2025, notre consœur tunisienne Sonia Dahmani, qui purge déjà deux peines de 26 mois de prison au total, a été condamnée à deux ans de prison supplémentaires.

Sonia Dahmani est poursuivie dans cinq affaires liées à des déclarations ou publications dans des médias, toutes en vertu du décret-loi 54 signé en septembre 2022 par le président Saïed. Le cas Sonia Dahmani illustre l'érosion systématique de l'Etat de droit en Tunisie.

Depuis septembre 2021, la situation des avocats et avocates en Tunisie est devenue de plus en plus difficile en raison de l'instrumentalisation de la justice et du harcèlement que subissent nos consœurs et confrères tunisiens mais également les juges, les journalistes et les différents acteurs de société civile.

Le harcèlement et l'intimidation des avocates et avocats, en particulier de celles et ceux qui assurent la défense des clients dans des affaires politiquement sensibles, se sont considérablement intensifiés ces dernières années.

Les avocats et avocates tunisien.nes font l'objet de poursuites pénales abusives, de menaces d'agressions physiques mais également d'actes de torture perpétrés lors de leur arrestation ou en détention.

Au quotidien, ils subissent des entraves dans leur exercice professionnel avec des violations quotidiennes du secret professionnel.

En juin 2024, plus de 60 avocats et avocates faisaient l'objet d'une enquête des autorités tunisiennes<sup>1</sup>.

La remise du prix Ebru Timtik le 12 juin 2025 à Ahmed Souab<sup>2</sup>, avocat et ancien juge administratif en Tunisie a permis de mettre en lumière le déclin de l'indépendance du pouvoir judiciaire depuis la dissolution par le président Kais Saïed du conseil supérieur de la magistrature en février 2022.

---

<sup>1</sup>[https://www.cnb.avocat.fr/sites/default/files/documents/xx.cnb-rp\\_2024-06-14\\_caei\\_resolution\\_concernant\\_la\\_situation\\_des\\_avocats\\_en\\_tunisie\\_ok.pdf](https://www.cnb.avocat.fr/sites/default/files/documents/xx.cnb-rp_2024-06-14_caei_resolution_concernant_la_situation_des_avocats_en_tunisie_ok.pdf)

<sup>2</sup> <https://iftd.org/wp-content/uploads/2025/06/Announcement-of-the-2025-Ebru-Timtik-Award-Laureate-1.pdf>

En s'attaquant à l'indépendance de la profession juridique et en prenant pour cible des avocats et des avocates représentant des victimes d'atteintes aux droits humains, les autorités tunisiennes s'emploient à priver l'ensemble des Tunisiens et Tunisiennes de leurs droits à un procès équitable et à l'accès à la justice.

Le SAF rappelle que la liberté d'expression des avocats et avocates dans l'exercice de leur fonction et leur droit d'assurer la défense de toutes et tous sont des libertés fondamentales sans lesquelles l'Etat de droit n'existe pas.

Le SAF apporte son soutien inconditionnel et son indéfectible solidarité à l'ensemble des avocats et avocates tunisiennes harcelés et injustement poursuivis, arrêtés par le régime du président Kaïs Saïed et soumis à des actes de torture pour n'avoir fait qu'exercer leur profession.

Le SAF demande aux autorités françaises de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour obtenir la libération immédiate de nos confrères et nos collègues et la fin des poursuites engagées à leur encontre.

Le SAF demande aux instances européennes de suspendre sans délai le mémorandum d'entente sur un partenariat stratégique et global entre l'Union européenne et la Tunisie.